



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



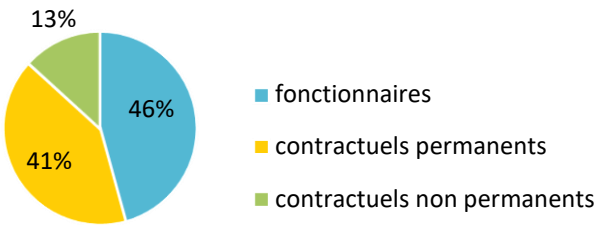
COMMUNE DE MEUDON

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➔ 776 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 355 fonctionnaires
- > 318 contractuels permanents
- > 103 contractuels non permanents



➔ 22 % des contractuels permanents en CDI

➔ 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 2 contractuels

➔ Précisions emplois non permanents

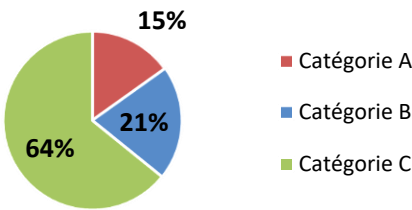
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et 2 intérimaires

Caractéristiques des agents permanents

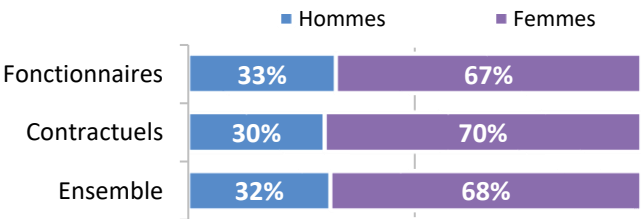
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	19%	23%
Technique	44%	28%	36%
Culturelle	4%	4%	4%
Sportive	1%	0%	1%
Médico-sociale	15%	10%	12%
Police	4%		2%
Incendie			
Animation	7%	39%	22%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

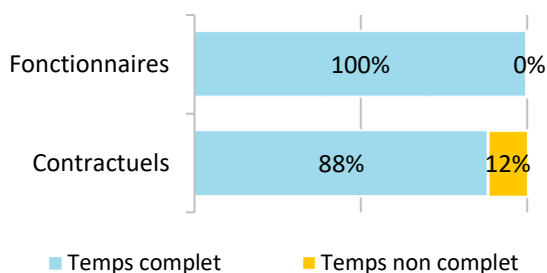


➔ Les principaux cadres d'emplois

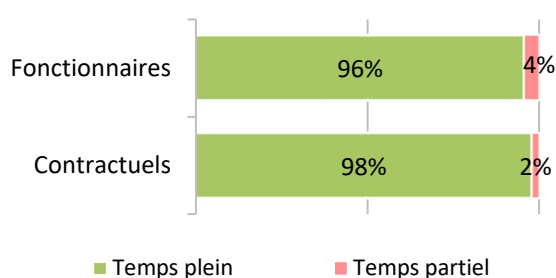
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	27%
Adjoints d'animation	17%
Adjoints administratifs	10%
Attachés	8%
Animateurs	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	1%	1%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

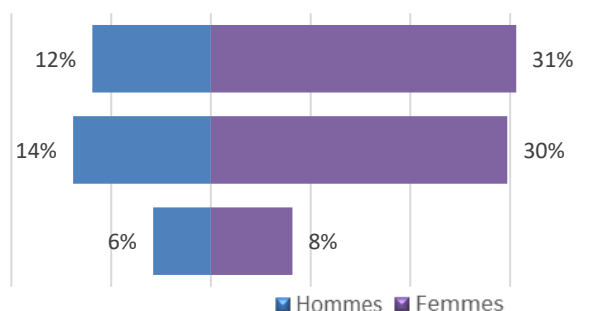
0% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	50,40	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,19	
Ensemble des permanents	45,58	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	32,01	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

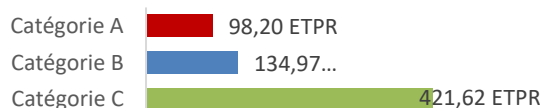
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 717,90 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 360,76 fonctionnaires
- > 294,03 contractuels permanents
- > 63,11 contractuels non permanents

1306 578 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 65 agents en disponibilité

- > 5 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 10 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2024, 91 arrivées d'agents permanents et 115 départs

15 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
697 agents	673 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-7,1%
Contractuels	↗	1,0%
Ensemble	↘	-3,4%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	33%
Démission	22%
Mise en disponibilité	13%
Mutation	10%
Départ à la retraite	10%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	81%
Remplacements (contractuels)	9%
Voie de mutation	8%
Réintégration et retour	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 154 avancements d'échelon et 26 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ 23 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 65,2 % femmes

dont 82,6 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

3 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	2
Ivresse	1

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 39,85 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	85 809 281 €	Charges de personnel*	34 195 149 €	➔	Soit 39,85 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	22 400 425 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	4 567 594 €		2 032 339 €
IFSE :	2 590 448 €		
CIA :	361 012 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	606 967 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	110 405 €		
Supplément familial de traitement :	102 678 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	58 133 €	48 198 €	39 508 €	40 535 €	33 159 €	30 217 €
Technique	59 649 €	46 018 €	43 572 €	33 606 €	31 299 €	28 490 €
Culturelle	53 140 €	33 242 €	34 372 €	31 132 €	29 299 €	s
Sportive			41 159 €	s		
México-sociale	43 005 €	40 152 €	34 515 €	28 918 €	31 001 €	26 417 €
Police			s		45 346 €	
Incendie						
Animation			37 970 €	32 670 €	31 471 €	25 652 €
Toutes filières	51 829 €	45 908 €	38 223 €	34 169 €	32 531 €	26 977 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,39 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :		➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
Fonctionnaires	20,60%	➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Contractuels sur emplois permanents	20,09%	➔ 26189 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
Ensemble	20,39%	➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
		➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
		➔ Cette année, 51 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 490 €	1 129 €	11%	10 007 €	1 117 €	10%	7 892 €	736 €	9%	13 113 €	684 €	5%
Catégorie B	5 348 €	840 €	14%	6 000 €	907 €	13%	4 947 €	530 €	10%	4 997 €	779 €	13%
Catégorie C	2 377 €	402 €	14%	3 490 €	432 €	11%	1 636 €	354 €	18%	1 659 €	454 €	21%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 21,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 11,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,19%	3,17%	3,18%	0,54%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,85%	3,25%	4,62%	0,54%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,10%	3,80%	5,02%	0,54%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 35,6 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- ➔ 56 accidents du travail déclarés au total en 2024
- > 7,2 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 10 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
6 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 788 826 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

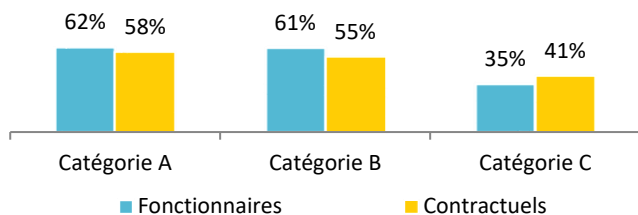
- 46 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 78 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 78 % sont en catégorie C*
- ⇒ 209 05 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Dernière mise à jour : 2024

Formation

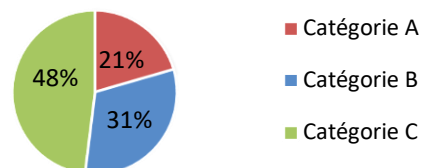
- ➔ En 2024, 45,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



- ➔ 974 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ 371 543 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	48 %
Coût de la formation des apprentis	18 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	34 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	64%
Autres organismes	36%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	54 373 €
Montant moyen par bénéficiaire	247 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

244 jours de grève recensés en 2024

- ➔ Comité Social Territorial

6 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➡ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➡ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mai 2025

Version 1